

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

Nombre de conseillers :	35
En exercice :	34
Présents	25
Votants par procuration	6
Absents	9
Total des votes	31

7. Finances publiques
7.4 Subventions

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un février à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués par lettre individuelle en date du quinze février deux mille vingt-quatre, se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alexis DARMOIS.

Étaient présents : M. ANFRAY, M. AUBE, M. BEAUDOUIN, M. BERNARD, M. BIERRY, M. BOISSY, M. BURET, Mme CABOT B, M. DARMOIS, M. DEPLANQUES, M. DUCLOS, Mme DUTILLOY, Mme DUVAL, Mme GAUTIER, Mme JEAMMET, Mme KOUZIAEFF, M. LEFRANCOIS, Mme LOUVEL, Mme MALBRANCHE, Mme MONLON, Mme MOUCHEL, Mme QUESNEY, Mme RETUREAU, Mme ROSA, M. TIMON.

Secrétaire de séance : Mme Florence GAUTIER

Absent(s) excusé(s) : M. CANTELOUP, M. CHEVREAU, M. GUENNI, Mme LOPES DUARTE, M. MARE, M. MAUVIEUX, M. MESNIER, Mme RUBETTI, Mme VANNIER.

Procurations : M. CANTELOUP à M. DARMOIS, M. CHEVREAU à M. ANFRAY, M. GUENNI à Mme GAUTIER, M. MAUVIEUX à Mme KOUZIAEFF, M. MESNIER à M. TIMON, Mme VANNIER à M. BERNARD

del_0008_2024_Demande de subvention auprès de la CAF de l'Eure dans le cadre du Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité

Elu rapporteur : AL Malbranche

Au cœur du Projet Educatif et Social Local (P.E.S.L.) de la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle, la Ville de Pont-Audemer a la volonté de répondre aux différents défis identifiés.

D'après les diagnostics et études partagés établis en lien avec le projet de Centre Social, il existe sur le territoire de Pont-Audemer une accentuation des situations de précarité socio-économique, notamment traduites par des ménages sans ancrage familial et social qui connaissent des problèmes d'isolement et de freins psychologiques, physiques à la mobilité. D'après les chiffres INSEE 2017, les familles monoparentales représentent une part importante de la population de Pont-Audemer. Ces familles sont souvent en recherche de soutien dans leur parentalité.

Un projet d'actions auprès des familles permettrait ainsi de répondre :

- au Défi n°2 du P.E.S.L., à savoir "Permettre à la jeunesse, dès la naissance, de se construire, s'épanouir et donner du sens à sa vie", avec deux orientations qui en

découlent : "Accompagner les parents pour une relation enfant/parent épanouie" et "Cultiver l'ouverture au monde".

- A l'un des enjeux identifié dans le projet du Centre Social de Pont-Audemer : "Permettre aux familles monoparentales de pouvoir vivre comme les autres l'animation citoyenne » sur leur territoire.

L'appel à projets REAAP, développé par la CAF de l'Eure, est ouvert à toutes les actions d'écoute, d'appui et d'accompagnement à la parentalité, tout en retenant comme priorités départementales pour 2024 : les actions d'accompagnement ayant une attention particulière pour les familles monoparentales ; les actions d'accompagnement et de sensibilisation des parents à l'usage des écrans ; les actions en direction des parents d'adolescents ou des parents de jeunes enfants.

Aussi, et au regard de ce qui précède,

La Ville de Pont-Audemer, au travers son Centre Social, et en lien avec les différents services de la collectivité et avec les partenaires locaux, doit pouvoir développer une programmation d'actions en faveur des familles et de l'accompagnement à la parentalité.

VU l'article 2121-29 du Code Général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 127-2019 de Validation du Projet Educatif et Social Local, de la communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle, en date du 18 novembre 2019 ;

VU la Délibération n°118-2022 du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2022, concernant la demande d'agrément de Centre Social pour 4 ans auprès de la CAF de l'Eure,

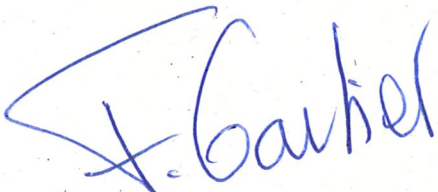
VU l'appel à projet 2024 « Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité » (R.E.A.A.P.), inscrit au Schéma Départemental des Services aux Familles de la CAF de l'Eure

Considérant la volonté de la Ville de Pont-Audemer, au travers son projet de Centre Social, d'engager des actions en faveur de la parentalité,

*Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Décide,*

- **D'AUTORISER** le Maire à solliciter une demande de subvention auprès de la CAF de l'Eure dans le cadre de l'appel à projets REAAP 2024.

Le Secrétaire de Séance



Florence GAUTIER

Fait à PONT-AUDEMER, le 21 février 2024

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

qui atteste que la présente délibération a été adressée à la Préfecture d'Evreux



Alexis DARMOIS

